

CHAMPIONNAT INTER RÉGIONAL

Zone nord ouest

PISCINE AQU'AAB, 1 ALL. DU 8 MAI 1945

ABBEVILLE

SAMEDI 30 MARS 2024

INFOS SUR NATATION-HANDISPORT.ORG



INFORMATIONS PRATIQUES



DATES

30 MARS 2024



LIEU

Piscine L'Aqu'ABB

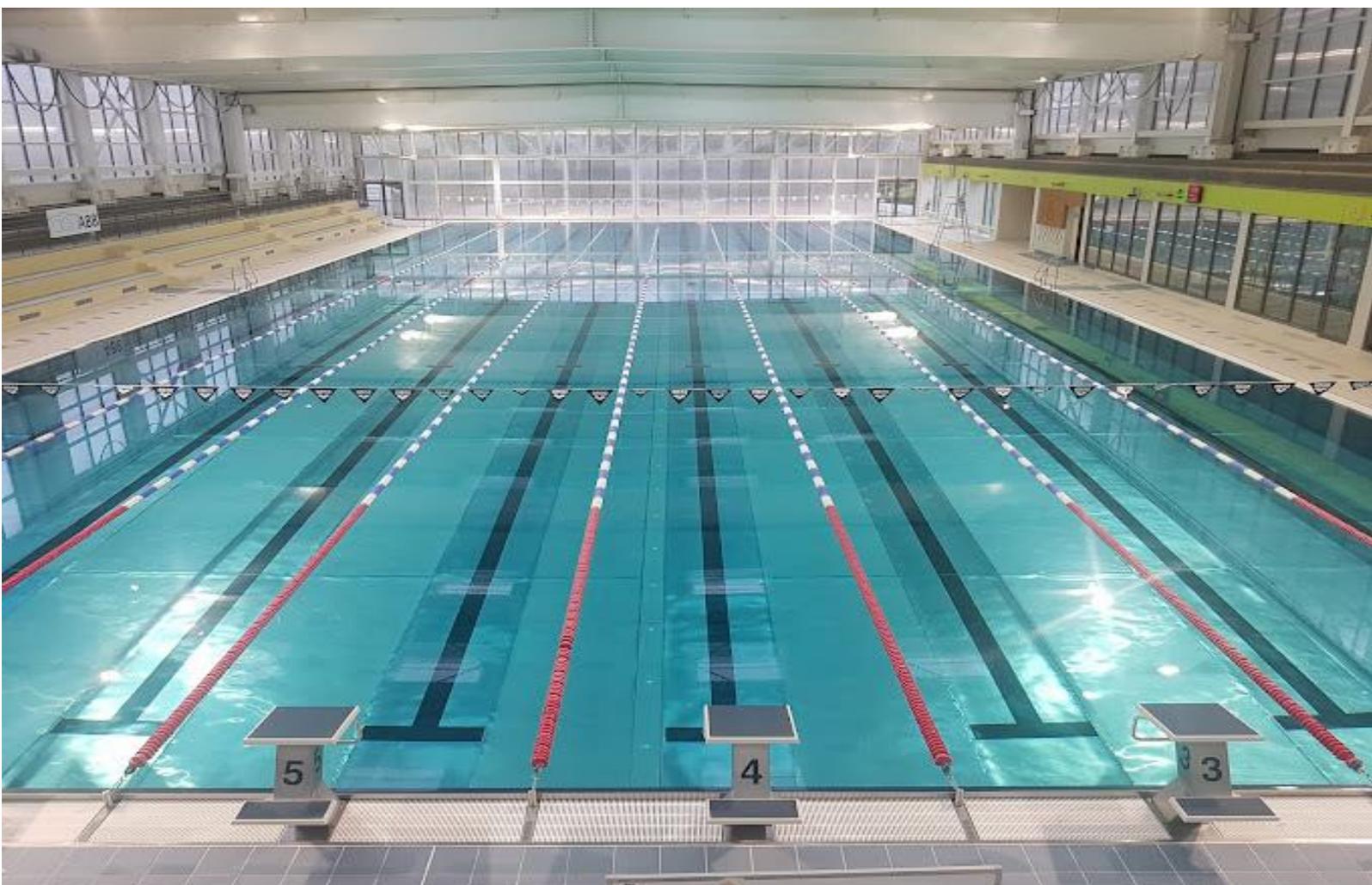
1 allée du 8 Mai 1945 – 80100 Abbeville



ACCUEIL & ENTRAINEMENT

Accueil : Vendredi 29 mars à partir de 15h

Entraînement : Vendredi 29 mars à partir de 15h



INFORMATIONS PRATIQUES

DORMIR À ABBEVILLE



Ibis Budget : 1 rue René Dingeon – 80 132 Vauchelles-les-Quesnoy

Ibis : 234 Route d'Amiens – 80100 Abbeville

Hôtel Mercure : 19 Place du Pilon – 80100 Abbeville

👉 D'autres hôtels sur le lien suivant –
<https://www.tourisme-baiedesomme.fr/>

SE RENDRE À ABBEVILLE



Autoroute A16

en provenance d'Amiens

Autoroute A28

*en provenance de Rouen ou
de Calais*

👉 [lien vers google Maps](#)



Gare d'Abbeville : Place de la Gare, 80100 Abbeville

👉 <https://www.ter.sncf.com/hauts-de-france/se-deplacer/gares/abbeville-87317362>

ORGANISATION TECHNIQUE

Condition de qualification

Obligatoire pour tous :

- Titulaires d'une licence « compétition natation » 2024 délivrée par la Fédération Française Handisport.
- Être licencié dans un club situé dans les régions suivantes : Bretagne, Centre Val de Loire, Hauts de France, Ile de France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire.

Sont autorisés à participer aux épreuves individuelles :

- Les nageuses et nageurs ayant participé au second plot du CNC 2023-2024. Ils peuvent s'engager et participer uniquement aux épreuves auxquelles ils ont pris part lors du second plot du CNC sans avoir été disqualifiés + une épreuve au choix.
- Les nageuses et nageurs membres du collectif Performance.

Sont autorisés à participer aux épreuves en relais :

- Chaque club et/ou région pourra présenter jusqu'à deux équipes de relais mixte par épreuve du programme.
- Les équipes de relais devront être composées obligatoirement de deux nageuses et de deux nageurs.
- Les nageuses et nageurs participants aux relais devront obligatoirement avoir réalisé une qualification individuelle pour les Championnats Interrégionaux 50m. 2023-2024 lors du 2nd plot du C.N.C. 2023-2024

Point de Règlement

Officiels

Chaque club participant et ayant plus d'un nageur engagé aux Championnats Interrégionaux 50m. s'engage à fournir un officiel ou une personne volontaire à se former comme officiel pour faire partie du jury de cette compétition.

Tout manquement à cette règle entraînera une pénalité financière de 50€ à l'ordre du comité régional organisateur.

Attribution des points

Ce processus, dépendant des performances réalisées par les nageuses et les nageurs est à la base de l'établissement des classements.

Les points seront calculés par le logiciel informatique spécifique, basé sur la table de cotation I.P.C..

En dessous de 1 point, les points seront calculés par le rapport de la performance réalisée sur la performance marquant 1 point sur l'épreuve dite.

ORGANISATION TECHNIQUE

Classement

Les classements de chaque épreuve se feront à partir des points acquis par la nageuse ou le nageur sur l'épreuve lors de la compétition. **L'ensemble des classements par épreuves sera multi-genre, multi-classe et par catégorie d'âge.**

Chacune des performances chronométriques individuelles réalisées par les nageuses et nageurs correspond à un calcul de points basé sur la table de cotation I.P.C. (*cf. attribution des points*).

Pour les épreuves de relais, le classement sera établi en fonction des performances chronométriques.

Récompenses

Une remise de récompenses Interrégionales multi-genre, multi-classe par catégorie d'âge sera mise en place.

Ces remises de récompenses devront appliquer les modalités de remises de récompenses des Championnats de France 50m.

La règle du Minus One sera appliquée.

ATTENTION : Les nageuses et nageurs des catégories S15, SB15, SM15 seront récompensés uniquement sur les épreuves au programme de la catégorie S10, SB9, SM10.

PROGRAMME*

*Programme prévisionnel à titre indicatif, peut évoluer en fonction du nombre de participants.

VENDREDI 29 MARS 2024

Accès bassin pour entraînement – 15h

Réunion technique – 18h

SAMEDI 30 MARS 2024

1^{ère} Réunion

| | |
|----------------------|------------------------|
| Ouverture des portes | 7h30 |
| Échauffement | 7h30 – 8h45 |
| Début des épreuves | 9h00 |
| 50m Papillon | S5 – S7 + S15 |
| 100m Dos | S1 – S2 + S6 – S15 |
| 50m Brasse | SB1 – SB2 + SB15 |
| 100m NL | (S1-3) + S4 – S15 |
| 150 3 Nages | SM3 – SM4 |
| 200 4 Nages | SM5 – (SM12-13) + SM15 |

2^{ème} Réunion

| | |
|-----------------------|-----------------------|
| Ouverture des portes | 14h |
| Échauffement | 14h – 15h15 |
| Début des épreuves | 15h30 |
| 50m NL | (S1-3) + S4 – S15 |
| 100m Brasse | SB4 – SB9 + S11 – S15 |
| 50m Dos | S1 – S5 + S15 |
| 100m Papillon | S8 – S15 |
| 200m NL | S1 – S5 + S15 |
| 400m NL | S6 – (S12-13) + S15 |
| Relais 4x100 NL Mixte | 34 pts |
| Relais 4x100 4N Mixte | 34 pts |

ORGANISATION TECHNIQUE

ENGAGEMENTS



SCAN ME

Procédure d'engagement

Ouverture des engagements : **Vendredi 26 janvier 2024 – 12h00**

Date limite des engagements : **Vendredi 08 mars 2024 – 23h59**

Engagements sur l'interface :

[Lien inscription ici](#)

Modalités de paiement - Date limite de paiement : **Vendredi 15 mars 2024**

- Paiement par virement bancaire :

Merci de mentionner dans le libellé, le nom de club+IR zone NO 2024

| RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN | | | | |
|-----------------------------------|--|---------|------------------|-----------------|
| | Banque | Guichet | Numéro de compte | Clé |
| RIB FRANCE | 18706 | 00000 | 97552143101 | 01 |
| IBAN ETRANGER | FR76 1870 6000 0097 5521 4310 101 | | | BIC AGRIFRPP887 |
| Domiciliation | Nom et adresse du titulaire | | | |
| AMIENS CX ROMPUE (00060) | COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE LA SOMME BAT B BUR 14 MAISON DES SPORTS 2 RUE LESCOUVE 80000 AMIENS | | | |
| Tél : 0322223960 | | | | |

Aucun chèque ni espèce ne sera accepté.

Une pénalité de 50€ sera demandée pour tout retard jusqu'au 22 mars 2024 à 23h59. Passé ce délai, une pénalité de 50€ sera demandée et l'engagement de chaque nageur sera annulé.

TARIFS

3 € par nage, par nageur

SUIVI ADMINISTRATIF & TECHNIQUE

Suivi administrative & Organisation :

Benjamin GAILLIEN

Cd80@handisport.org

07 82 74 41 78

Suivi technique :

Élodie ESPIAU

e.espiau@handisport.org

06 62 80 62 96

PARTENAIRES

PARTENAIRES OFFICIELS DE LA FÉDÉRATION



PARTENAIRES DE L'ÉVÉNEMENT

